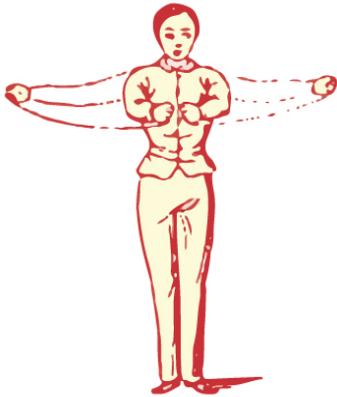


De l'exil à la rupture



« Qu'on imagine maintenant un homme privé non seulement des êtres qu'il aime, mais de sa maison, de ses habitudes, de ses vêtements, de tout enfin, littéralement de tout ce qu'il possède : ce sera un homme vide, réduit à la souffrance et au besoin, dénué de tout discernement, oublieux de toute dignité : car il n'est pas rare, quand on a tout perdu, de se perdre soi-même »¹.

J'ai choisi de commencer par cette citation de Primo Lévi pour vous parler d'une adolescente qui a tout perdu et dont on peut dire, au moment où je l'ai rencontrée au CPCT, il y a bien des années, qu'elle s'était perdue elle-même.

Il y a plusieurs formes d'exil. Dans le langage courant, il concerne ce dont parle ici Primo Lévi. Qu'il soit imposé par un arbitraire abject ou décidé dans la souffrance, comme l'actualité

nous le montre au quotidien, l'exil est une rupture, un déracinement de sa culture, de sa langue, de sa famille, de tout ce qui faisait lien social pour le sujet.

Ce n'est pas sans rapport avec cette définition que Philippe Lacadée évoque l'adolescence : « L'exilé, auquel s'identifie l'adolescent, éprouve dans sa chair la douleur de tous ceux qui se voient privés de leur langue – celle de leur enfance qui soutenait l'identification constituante de leur être et le sentiment de la vie. »²

Je nommerai Chaffia cette jeune fille de 15 ans, car ce prénom, dans sa langue maternelle, inclut la dimension du regard. S'il incombe aux adolescents de s'exiler de l'enfance par des expériences nouvelles, de traiter la solitude existentielle, de viser la séparation, l'histoire de Chaffia l'a également confrontée dans la violence à l'exil de sa famille et de son pays. C'est dans un moment d'errance, sociale et subjective, qu'elle est adressée au CPCT par une éducatrice du foyer où elle est placée depuis six mois : « Ce serait bien qu'elle parle de son histoire, mais aussi de cette impression que les gens qu'elle croise la regardent et l'insultent ». Je tairai les conditions de son arrivée en France, deux ans avant notre rencontre. Je dirai simplement que Chaffia a été victime, durant plusieurs mois, d'une forme d'esclavage. À la suite d'une série de fugues et de retours *forcés*, elle finit par *aller à la police*. Cette adresse, elle y a renoncé plusieurs fois par *peur*, car elle ne dispose d'aucun papier d'identité. Elle n'a de cesse de le répéter : aucune écriture ne fixe son identité dans le monde, et c'est à entendre au premier degré. Alertés par son état moral et physique, sa situation et le récit de son vécu, les services de police saisissent le juge pour enfants. Un procès s'ouvre. Chaffia se trouve plaignante quasi-involontaire, sommée de répondre de son histoire face au tribunal et à ses bourreaux. Les conclusions de ce procès dictent des peines de prison pour ceux dont elle est la victime avérée ; son placement en foyer d'accueil.

Les premiers mots de Chaffia m'apprennent que son père est mort lorsqu'elle avait 1 an. Sa mère s'étant remariée « avec un homme très violent », elle a été hébergée jusqu'à l'âge de 12 ans par ses grands-parents, puis par une tante ou une autre, dans son pays d'origine. « Parce que ma mère le voulait », dit-elle. De cette mère, elle n'a aucune nouvelle ; lorsqu'elle cherche à la joindre elle dit n'avoir jamais de réponse.

1. Lévi P., *Si c'est un homme*, Ed. Presses Pocket, 1947, p. 27.

2. Lacadée Ph., *L'éveil et l'exil*, Ed. Cécile Defaut, 2007, p. 17-18.

Au foyer, elle ne « s'entend pas avec les autres, n'a personne à qui parler ». Lorsqu'elle en sort, elle « entend partout, dans la rue, à l'école », des garçons lui dire la même chose : « tu es moche ; t'as pas de papiers ; ta mère t'a vendue ». Elle voudrait comprendre pourquoi les choses sont ainsi. Elle veut être *respectée*.

Au tribunal, elle a « eu très peur. Je n'arrivais pas à parler, on a écrit dans le journal que je ne savais pas parler le français. Ce n'est pas vrai, j'avais trop peur pour parler. Je parle très bien, je suis la meilleure de ma classe. » Je me garde bien de relancer sa parole sur ce moment de sidération et propose plutôt de faire consister comme symptôme sa demande de respect.

À l'issue de ce premier entretien, trois points m'interrogent.

– Quelle est la nature de cette demande de respect ?

Manque-t-elle d'un point d'ancrage, d'un point ayant valeur d'identification, à partir duquel elle pourrait se faire entendre et se faire respecter ? Son discours, en effet, fait résonner la carence d'une « identification constituante » qui stabiliserait le « sentiment de la vie » et du respect, qui lui donnerait un nom et lui permettrait de construire sa réalité.

Sa demande de respect serait-elle plutôt une tentative d'apaiser l'impératif d'un surmoi imposant sa tyrannie ? Une fiction la maintient-elle coupable ou honteuse, écrasée par le regard et le jugement du moindre passant ?

– Quelle est la nature de ce silence lors du procès ? Et celle de cet Autre, face auquel elle est restée muette et pétrifiée ?

Ce dont Chaffia vient se plaindre, c'est d'être passée de mains en mains dans une série de liens à des figures du savoir qui, comme elle le dit, « veulent » pour elle : sa mère, la police, le juge, les éducateurs. Aurait-elle vécu ces liens comme une violence abusive ? Vient-elle dire que ces autres parlent d'elle et pour elle ? Qu'elle est à peine un être parlant puisque seul l'Autre parle ? Ou bien a-t-elle été confrontée à ce qui, selon Lacan, peut se proposer de plus ardu à un homme et à quoi son être dans le monde ne l'affronte pas si souvent : « c'est, dit-il, ce qu'on appelle *prendre la parole*, j'entends la sienne, tout le contraire de dire *oui, oui, oui* à celle du voisin. [...] La clinique montre que c'est justement à ce moment-là, si on sait le repérer à des niveaux très divers, que la psychose se déclare. Quelquefois, il s'agit d'une très petite tâche de prise de parole, alors que le sujet vivait jusque-là dans son cocon, comme une mite »³.

L'errance dépasse-t-elle le seul registre de l'errance sociale ? Revêt-elle une dimension d'errance subjective ?

– À l'issue de cette consultation préliminaire, y a-t-il indication à engager un traitement ?

Un seul point porte avec lui un peu de vitalité : « Je parle très bien le français ». Il est à soutenir, d'autant que Chaffia se plaint de n'avoir « personne à qui parler ».

D'autre part, le choix sera fait d'occuper la place du « scribe » comme le dit Lacan ; celui qui demande au sujet qu'il lui apprenne quelque chose sans prétendre résoudre ses symptômes par l'interprétation. Cela permettra peut-être à Chaffia de se faire sujet de son énonciation ; de porter plainte contre cette violence du réel qui fait la misère de l'humain.

Lors de la deuxième consultation, Chaffia rapporte qu'elle s'est battue avec un garçon du foyer. Sous l'assaut de ses insultes : « tu pues, va te laver », elle lui a lancé au visage un pot de confiture. N'éprouvant aucun regret, elle dit : « je n'accepte plus de me laisser insulter, sinon je reste pas tranquille ». En soi le passage à l'acte ne dit rien, puisqu'il marque une rupture avec le langage. Il signe toutefois une réponse, en acte, à l'irruption d'un réel que le langage n'a pu

3. Lacan J., *Le Séminaire*, livre III, *Les Psychoses*, texte établi par J.-A. Miller, Paris, Seuil, 1981, p. 285.

symboliser. En fin d'entretien Chaffia évoque sa convocation à une nouvelle audience chez le juge, elle craint d'être *renvoyée* dans son pays. « Si c'est ça, dit-elle, je fugerai ». « Je serai là mercredi prochain, je vous attendrai », fut la réponse qui vint clore le moment de consultation pour ouvrir au temps de traitement. Cela instaurait aussi une forme consistante de transfert, bien loin des impératifs autoritaires attribués à sa mère et au juge.

La troisième séance se centre sur la question de la vérité. Chaffia ne sait plus vraiment si elle a rêvé ou si elle a réellement vécu tout cela. « Mes grands-parents ne me croient pas, ils disent que je mens. Ma mère ne répond pas, on ne peut pas compter sur elle. »

Revenant sur sa dernière audience, elle rapporte les conclusions du juge : poursuivre le placement et la confier, pour les vacances prochaines, à une tante qui ne la connaît pas. Plongée dans l'inquiétude par une impossibilité de juger par elle-même si ce qui lui est arrivé est réel ou non ; persuadée que *personne ne la croit* – même si son éducatrice ne cesse de lui rappeler qu'une partie de son histoire a été vérifiée par une enquête et un procès – Chaffia appelle sa mère qui ne répond que par l'absence. Elle fait alors un parallèle entre les décisions du juge et celles que sa mère a pu prendre, de la même manière, c'est-à-dire sans son consentement et sans explication.

Chaffia ouvre notre quatrième conversation en expliquant qu'elle veut rencontrer son éducatrice référente, mais que cela n'est possible que le mercredi, au moment de notre consultation. Tiens ! Veut-elle que je les rencontre ensemble ? Non, mais d'accord pour que je l'appelle.

À la suite de ce consentement, elle peut exposer sa terreur face à « des histoires de sorcellerie » pratiquées par une autre jeune fille du foyer. « C'est pour ça, dit-elle, qu'il ne faut pas sortir avec un garçon du foyer, après il sait tout de nous. »

Puis elle rapporte qu'en venant à son rendez-vous, elle a marché sur un pont de chemin de fer sous lequel passait un train : « je me suis vue, écrasée ». Mettant en avant ma préoccupation la concernant, je lui propose de rencontrer un médecin. Je lui explique dans quel service et à quelle personne, nominativement, je souhaite l'adresser. Elle accepte avec un soulagement manifeste car, depuis plusieurs semaines, elle cache ses insomnies : « avant, je dormais comme quelqu'un qui est mort. »

Ces pratiques dites de « sorcellerie », qui visent à interroger le grand Autre – celui du savoir absolu – semblent en avoir fait surgir la malignité. L'Autre jouit d'elle, c'est pourquoi « il ne faut jamais sortir avec un garçon qui habite la même maison, après il sait tout de nous ». De surcroît, sous une nouvelle forme, celle d'un train qui passe, le monde se met à lui faire signe. Il devient évident que partout, pour elle, dans les tables qui tournent ou le cri du métal surchauffé des rails, l'Autre lui parle.

En appelant sa référente, j'apprends qu'au foyer on ne la croit plus vraiment, que certains adolescents ou certains éducateurs angoissés remettent en question son histoire et donc sa parole. Je transmets le rendez-vous pris pour Chaffia auprès d'un psychiatre de l'hôpital.

Surprise avec un garçon dans un lit où, dit-elle, elle ne faisait « que jouer », la cinquième séance révèle le sentiment qu'éprouve Chaffia d'être persécutée par les éducateurs. À nouveau donc, la mauvaise rencontre se produit, à l'occasion cette fois d'une demande sexuelle qui lui est adressée et qui la déstabilise. Sommée d'affirmer son désir, tout comme elle est sommée d'avoir à discerner le faux du vrai, celui-ci se révèle manquer d'un soutien fondamental. « Ils ne s'en prennent qu'à moi, dit-elle. Si ça continue, au foyer, ils vont me rendre folle. Je préfère me tuer, j'y pense à me tuer. »

Il devient de plus en plus évident que pour elle, le foyer ne peut plus constituer un lieu où loger sa question et son être, un lieu où elle se verrait digne d'être aimable. C'est son errance subjective, qui pourrait la conduire à rompre avec la vie, qu'il faut à présent accueillir et limiter.

Un suivi et un traitement ont débuté. Chaffia en parle lors de notre sixième rencontre. Elle se sent plus calme, dort mieux. Pourtant un nouveau conflit a éclaté. Un garçon l'a insultée, il l'a traitée de « pute, de connasse », mais elle n'a rien dit. Toutefois, lorsqu'il a insulté sa mère, « ta mère la pute », elle rapporte : « je n'ai pas supporté qu'il dise son nom. »

Après deux semaines passées chez sa tante, six autres conversations s'enchaînent. Elles sont le support d'une recherche de mots nouveaux, pour ordonnancer un peu les désordres de son monde. La fin de l'année approche. Où se fera la rentrée scolaire ? Cela l'inquiète beaucoup mais, auprès du juge, elle a pu prononcer son choix pour sa tante. Elle se présente aussi au spectacle de danse pour lequel elle a travaillé toute l'année. Quelques jours plus tard, elle est hospitalisée en urgence dans le service du médecin qui la suit. Elle s'est sentie harcelée par ses voisines de chambre, persécutée par les éducateurs, « injustement accusée ». Elle dit que « n'importe qui, à n'importe quel moment, pourrait la jeter dehors, la renvoyer dans son pays ».

Ses allers-retours entre le foyer et l'hôpital n'empêchent pas nos rencontres auxquelles elle tient. Elle y vient tantôt en ambulance, tantôt par ses propres moyens.

Lors de notre dernière séance avant l'interruption des vacances d'été, Chaffia révèle qu'à l'âge de 6 ans, lors d'une fête qui rassemblait sa famille, sa mère lui avait confié la surveillance de son frère âgé de 2 ans, qui jouait là avec un mouton. L'espace d'un instant, elle avait détourné son regard, pour les reposer avec effroi sur le corps de l'enfant piétiné par l'animal.

Au temps du *procès*, qu'aurait-elle pu dire à celui que le signifiant *juge* instaure comme tel : figure *cruelle et féroce* du surmoi taraudant la conscience ?